

Règlement Officiel du Decathlon Fishing Tour - Marseille La Valentine

1. Organisation

Le Decathlon Fishing Tour de Marseille La Valentine est un concours de pêche organisé par le magasin Decathlon de Marseille La Valentine en partenariat avec l'application FishAndYou.

2. Description du concours

Le Decathlon Fishing Tour est un challenge amical de pêche ouvert à tous les amateurs et passionnés. Ce mois-ci, le concours porte exclusivement sur la pêche au calamar. L'objectif est de capturer et de mesurer les calamars afin de cumuler le plus de points possible. Les participants auront l'occasion de remporter une canne à pêche DTD CALAMARI HUNTER, d'une valeur de 139€.

3. Conditions de participation

- **Ouverture du concours :** Le concours est ouvert à tous les pêcheurs, sans distinction d'âge. Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs. Decathlon décline toute responsabilité en cas d'accident ou blessure.
- **Inscription :** Pour participer, les pêcheurs doivent s'inscrire via l'application FishAndYou en validant leur participation au Decathlon Fishing Tour de Marseille La Valentine.
- **Frais d'inscription :** La participation est de 10€ par personne.
- **Durée du concours :** Le concours se déroule du 21 octobre au 31 janvier 2025.
- **Photos et autorisation :** Les photos des prises soumises via l'application peuvent être utilisées par Decathlon et FishAndYou à des fins de communication et promotion.

4. Espèce concernée

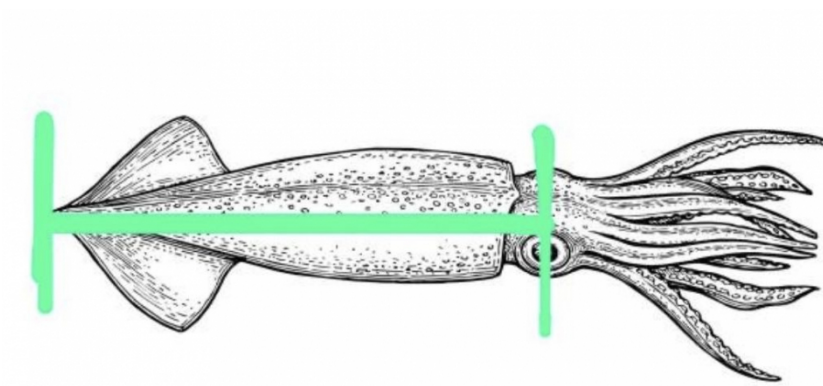
Ce concours est exclusivement dédié à la pêche aux **calamars**. Aucune autre espèce ne sera acceptée.

5. Déroulement du concours

Étapes à suivre pour participer :

1. Téléchargez l'application FishAndYou et sélectionnez le Decathlon Fishing Tour de Marseille La Valentine.
2. Après avoir capturé un calamar, sélectionnez "Poster une prise" depuis l'application.

3. Prenez une photo de votre calamar sur un tapis de mesure ou un sol plat, en vous assurant que la preuve de la taille est bien visible (mètre ruban, toise, etc.). La mesure doit être effectuée entre la **pointe arrière du calamar** et son **œil**, en excluant les tentacules d'attaque. Le calamar doit être posé sur le ventre (et non sur le dos)
 - **Important** : Le calamar doit être vivant au moment de la prise en photo.



4. Saisissez les informations concernant votre prise : nom de l'espèce et taille en millimètres.
5. Validez votre soumission et attendez la confirmation de l'administrateur.
6. Consultez votre position dans le classement en direct via l'application. Vous recevrez une notification dès que votre prise est validée.

6. Critères de classement

- **Système de points** : Chaque millimètre de la longueur du calamar rapporte 1 point.
- **Calcul des points** : Seules les **5 plus grandes prises** de chaque participant seront comptabilisées pour le classement final.

7. Récompenses

Le participant ayant cumulé le plus de points au terme du concours remportera :

- Une **cane à pêche DTD CALAMARI HUNTER**, d'une valeur de **139€**
- 3 kits d'attractant de la marque Meriver
- Les autres participants repartiront avec la satisfaction d'avoir pris part à un événement convivial, de belles rencontres, et des souvenirs inoubliables.

S'il y a moins de 15 participants, le concours pourra être annulé et les inscriptions seront alors remboursées.

8. Règles spécifiques

- **Permis de pêche :** Pour les concours en mer, il **n'est pas obligatoire de posséder un permis de pêche.**
- Chaque participant doit respecter les réglementations locales de pêche en vigueur.
- Toute fraude ou tentative de tricherie entraînera une disqualification immédiate.
- Les calamars doivent être mesurés vivants et en bonne condition.

9. Acceptation du règlement

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte sans réserve le présent règlement. Toute violation des règles pourra entraîner une exclusion du concours sans remboursement des frais d'inscription.

10. Responsabilité

- Decathlon décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou dommage survenu lors de la participation au concours. Les participants sont responsables de leur propre sécurité et doivent respecter les règles de sécurité en vigueur dans leur lieu de pêche.
- **Responsabilité des mineurs :** Les mineurs participant au concours restent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.